

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Module 15 (2526) Mise en œuvre des assurances sociales - l'exemple d'un dossier d'accident (LAA) (4DR2467)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 15 j	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 15 j	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

DUPONT Anne-Sylvie, Professeure ordinaire
BUSSY Alexandre, assistant-doctorant

Contenu

La mise en œuvre de certaines assurances sociales peut s'avérer particulièrement compliquée, en particulier lorsque se posent des questions complexes, d'ordre technique ou médical. L'assuré se retrouve souvent à batailler sur des questions très pointues. L'objectif de ce séminaire est de se pencher sur celles de ces questions qui reviennent fréquemment en pratique, et de voir comment, concrètement, le juriste peut accompagner l'assuré dans des situations de ce genre. Il est également prévu de rencontrer d'autres professionnels intervenant dans ce cadre. Une sortie à l'extérieur de l'Université sur une journée sera prévue.

Problématiques abordées (exemples):

- aspects techniques et médicaux en lien avec la preuve de l'accident (art. 4 LPGa) ;
- rédaction d'actes de procédure dans le but de défendre les intérêts de l'assuré ;
- action récursoire de l'assureur LAA contre le tiers responsable.

Forme de l'évaluation

Participation active suffisante à tous les travaux du séminaire.

Modalités de rattrapage

Voir le règlement d'études.

Documentation

La documentation sera mise à disposition sur Moodle, sous réserve des recherches qui seront attendues des participantes et participants.

Pré-requis

Voir le règlement d'études.

Forme de l'enseignement

Brèves présentations ex cathedra, travail de groupe, restitutions par écrit et par oral, interventions externes.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Découvrir la pratique des assurances sociales
- Rédiger des actes de procédure
- Compléter ses connaissances en droit des assurances sociales
- Expliquer le résultat de ses recherches
- Organiser le travail de groupe

Compétences transférables

- Communiquer le résultat de son travail
- Analyser les règles de droit et la jurisprudence

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Module 15 (2526) Mise en œuvre des assurances sociales - l'exemple d'un dossier d'accident (LAA) (4DR2467)

- Gérer le travail de groupe